



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2017-074

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2017

Sommaire

DDCSPP

32-2017-06-16-007 - DÉCISION SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE (2 pages)

Page 3

DDCSPP

32-2017-06-16-007

DÉCISION SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

DÉCISION SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE



PRÉFECTURE DU GERS

Direction Départementale de la
Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations

DECISION

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
- VU** le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des commissaires de la république et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,
- VU** le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 10 juin 2015, portant nomination de M. Pierre ORY, en qualité de préfet du Gers ;
- VU** l'arrêté du Premier ministre en date du 1^{er} juin 2017 nommant M. Dominique CHABANET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron, à compter du 15 juin 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 32-2017-06-08-007, portant délégation de signature en qualité de responsable d'unité opérationnelle à compter du 15 juin 2017 à M. Pascal KRIEGER, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Gers par intérim ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :


En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal KRIEGER, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Gers par intérim, subdélégation est donnée à :

SIGNATURE TYPE

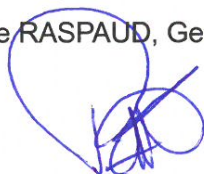
Mme Isabelle PEREIRA DA COSTA, Secrétaire générale,



Mme Sylvie CORDEMANS , Gestionnaire comptable,



Mme Sylvie RASPAUD, Gestionnaire comptable,



M. Michael ECALLE, Gestionnaire,



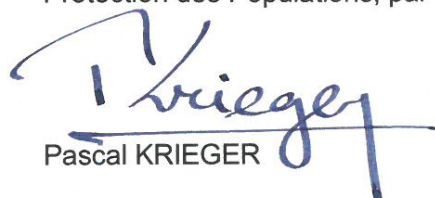
à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du Préfet.

à l'effet de valider dans l'outil Chorus DT et Chorus formulaire.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet du GERS, et notifiée à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Occitanie

Fait à AUCH, le 16 juin 2017

Le directeur départemental de la
Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations, par intérim



Pascal KRIEGER